

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE MASTER EN DROIT DE
L'ENTREPRISE
DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE DROIT DE DAKAR
(ISDD)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Mbissane NGOM, Président
- Dr Mamadou SEYE, Membre
- M. Ibrahima Malick THIOUNE, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, Le Président



Avril 2018

Table des matières

1. Présentation de l'EPES et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
3. Description de la visite sur le terrain.....	4
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup 8 (.....	8
5. Points forts du programme.....	13
6. Points faibles du programme	14
7. Appréciations générales du programme	16
8. Recommandations à l'Etablissement.....	16
9. Proposition d'avis :.....	16

1. Présentation de l'EPES et du programme évalué

Le programme évalué est le Master Droit de l'entreprise délivré par l'Institut Supérieur de Droit de Dakar (ISDD). L'ISDD est une structure privée d'enseignement supérieur dirigée par le Professeur Babacar GUEYE, professeur titulaire en droit. L'institut s'est spécialisé dans l'enseignement du droit et le Master évalué est l'un des diplômes qu'il délivre. Ainsi, tous les programmes développés par l'ISDD sont centrés sur l'enseignement du droit. Ce qui constitue une innovation à souligner dans le paysage de l'enseignement supérieur sénégalais.

Dispensé depuis 2013, le Master de Droit de l'entreprise en est à sa quatrième promotion. Il vise en enseignement professionnalisant en droit des affaires. Ainsi, les enseignements sont articulés autour de l'acquisition de connaissance en droit des affaires et de compétences pour valablement servir aussi bien en entreprise que comme conseiller juridique, avocat d'affaires, magistrat et expert fiscal. Il s'appuie sur des fondamentaux du droit acquis par les étudiants au cours du cycle Licence. Cependant, il apparaît que la répartition des matières laisse à désirer. Ainsi, la maquette gagnerait à être mieux aérée pour tenir compte d'une progression nécessaire entre le M1 et le M2. Par ailleurs, si l'offre pédagogique tient compte du décret Master, il reste que les volumes horaires sont parfois excessifs. Il faudrait les réduire pour intégrer de nouvelles matières au regard de l'évolution du droit des affaires et des besoins en droit des entreprises.

Le programme est dispensé en quatre semestres organisés en master 1 et master 2 complémentaires.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation est établi par un comité dénommé **Comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme de Master de droit de l'Entreprise de l'ISDD**. Ce comité créé par une note de service du Directeur de l'ISDD en date du 11 août 2016 est composé ainsi qu'il suit :

- Pr. Babacar GUEYE, Directeur de l'ISDD ;
- Moussa NDIOR, Responsable de la scolarité ;
- Dr. Saliou FAYE, Responsable des programmes et de la qualité ;
- Ousmane GUEYE, Responsable administratif ;
- Dany Manga, Représentant des étudiants.

Le rapport d'auto-évaluation est dans l'ensemble bien rédigé. Il répond aux différents éléments du référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ Sup. Ses rédacteurs ont cherché à

répondre avec clarté et concision aux questions posées. Il est accompagné d'annexes constituant autant d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues. En effet, outre la maquette de l'offre de formation, il comprend des actes administratifs de gestion de l'ISDD, la convention de partenariat liant l'ISDD à l'Université Assane Seck de Ziguinchor, de rares CV d'enseignants et quelques syllabi de cours.

Du point de vue de son contenu, il faut noter l'effort de réponse qui a été fait. Cependant, les réponses sont souvent très générales, relevant plus de la construction théorique que de la démonstration d'éléments de fonctionnement et de qualité du programme. Ainsi, le rapport affirme l'existence d'un taux d'encadrement élevé, conforme aux standards internationaux, sans que les chiffres réels de ce taux d'encadrement ne soient indiqués (rapport d'auto-évaluation, p. 5, p. 20). A la question relative au maintien des relations avec le monde professionnel, le rapport indique que le programme en tient compte alors qu'il n'existe aucun accord de partenariat avec aucune entreprise (rapport d'auto-évaluation, p. 7). Le rapport indique que les processus décisionnels sont établis, respectés et communiqués alors que l'ISDD ne dispose pas de manuel de procédures (rapport d'auto-évaluation, p. 9).

Le rapport est ambigu sur la question de l'évaluation des connaissances. En effet, il note comme point faible la nécessité d'organiser des évaluations dans toutes les disciplines enseignées et comme recommandation celle de calibrer l'évaluation en fonction de l'importance de l'épreuve afin de mieux permettre aux étudiants de mieux réussir (rapport d'auto-évaluation, p. 13). Cette affirmation est incompréhensible. Un taux de réussite élevé est affirmé sans que des chiffres ne viennent conforter l'affirmation (rapport d'auto-évaluation, p. 15).

3. Description de la visite sur le terrain

Cette description s'articule autour de deux points : l'organisation et le déroulement de la visite d'une part et l'appréciation, par l'équipe d'experts externes, de cette visite.

○ Organisation et déroulement de la visite

La visite sur le site a eu lieu le 06 Juillet 2017 dans les locaux de l'ISDD. Elle a débuté à 9H 30 m.

Le Directeur des Etudes, le Professeur Jean Louis CORREA, a souhaité la bienvenue aux membres de l'équipe d'évaluation, avant de rappeler les circonstances et objectifs ayant entouré la création du Master objet de l'évaluation. Il a mis l'accent sur les objectifs de création du

Programme notamment le souci de contribuer au désengorgement de l'UCAD, la proposition d'une offre de formation de qualité aux étudiants provenant d'autres pays d'Afrique avant de s'appesantir sur les objectifs purement pédagogiques et professionnels à savoir l'insertion des diplômés dans le monde l'entreprise et leur possibilité de se présenter aux concours administratifs notamment. Il a également rappelé l'existence d'un Partenariat entre l'ISDD et l'Université Assane SECK de Ziguinchor ayant conduit ou ayant fortement contribué à la création des maquettes par les deux Institutions à travers leur personnel enseignant. Il a aussi insisté sur l'implication des universitaires et des professionnels dans les enseignements dispensés dans le Programme mais aussi dans la création des maquettes et leur validation. Une discussion s'est par la suite engagée entre l'équipe d'experts et la Direction de l'ISDD. Les membres de l'équipe d'évaluation ont remercié les membres de l'équipe de l'ISDD et ont formulé leur désir de recevoir des informations et éclairages sur certaines questions, notamment :

- le personnel enseignant, permanent et vacataire ;
- les stages en entreprise ;
- le déroulement des soutenances des mémoires ;
- les statistiques dans la répartition du genre dans le Programme ;
- le taux de réussite et les statistiques d'insertion des étudiants en entreprise ;
- la mise à disposition des informations aux étudiants ;
- l'existence ou non d'un cahier des charges auquel les intervenants sont assujettis ;
- les passerelles existant entre le Programme et le monde professionnel ;
- l'existence ou non d'un Service dédié à la qualité des enseignements, le cas échéant un rapport y relatif ;
- le taux d'implication des professionnels dans la conception de la maquette du Programme.

Les discussions et échanges ont permis de clarifier la question des évaluations. Il apparaît que ce qui est visé, c'est une différenciation des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances tenant compte de l'importance de chaque enseignement dans le programme.

Par la suite, l'équipe d'experts est revenu sur le partenariat entre l'ISDD et l'Université Assane SECK de Ziguinchor en s'interrogeant sur l'existence d'un accord de codiplomation entre les deux institutions, eu égard à la convention qu'elles ont signée. Sur toutes les questions soulevées par l'équipe d'experts, les représentants de l'ISDD apportent des éléments de réponse et quelques éléments de preuve lorsque ceux-ci sont exigés par les experts (CV des intervenants,

syllabi de cours, convention entre l'ISDD et l'UASZ, disponibilité des enseignants et déroulement du Programme ...). Ainsi, il est apparu que le programme est un diplôme de l'ISDD mais qu'il bénéficie de l'appui de l'UASZ en mettant à profit l'accord de coopération globale qui lie les deux institutions.

L'équipe d'experts a par la suite reçu les membres du personnel administratif. Etaient présents, entre autres, lors de cette rencontre : le chargé de programme et de documentation, le bibliothécaire, la chargée de la scolarité qui assure aussi les fonctions d'Assistante du Directeur Général et deux chargées de l'Hygiène et la Propreté. Tous ont mis en avant les relations cordiales qu'ils ont aussi bien avec la Direction qu'avec les enseignants et les étudiants. Les discussions avec les intéressés révéleront qu'ils sont tous employés de manière permanente à l'ISDD.

D'autres questions qui leur ont été adressées par les membres de l'équipe d'évaluation ont tourné autour de leur rapports avec les étudiants pris individuellement, le niveau d'informatisation des systèmes d'exploitation, d'évaluation et d'enseignement, le niveau de sécurisation du système d'évaluation, les capacités réelles d'accueil du centre de documentation, la disponibilité de ressources électroniques au sein du centre de documentation, la suffisance des salles de cours et de travaux dirigés .

La visite sur site s'est poursuivie avec la rencontre avec les étudiants. Ces derniers ont indiqué travailler dans de très bonnes conditions avec un personnel enseignant de qualité et un Directeur Général soucieux de régler tous les problèmes pédagogiques notamment.

L'équipe des experts a demandé à rencontrer le personnel enseignant ce qui n'a pu se faire, faute d'enseignant recruté par l'institution. Il s'avère donc que tous les intervenants tant universitaires que professionnels sont des enseignants associés à l'ISDD.

Après le déjeuner, à partir de 15 heures, l'équipe d'experts a visité les locaux de l'ISDD. Elle s'est rendue à la Bibliothèque, dans les salles de cours et les services administratifs. Il a été précisé que l'ISDD dispose d'une bibliothèque en ligne comportant plus de 2500 ouvrages que les étudiants consultent régulièrement. « Le service de documentation » visité est juste une salle de lecture.

A 16H 30 minutes, une dernière rencontre de restitution orale a réuni l'équipe d'évaluation et les autorités ayant en charge la mise en œuvre du programme évalué. Les membres de l'équipe d'évaluation ont réitéré leurs sincères remerciements pour l'accueil et la disponibilité du personnel. Le Président de l'équipe d'évaluation a présenté une synthèse de la journée et a

communiqué sur les points forts et les points faibles du programme tels qu'ils résultent du rapport d'auto évaluation et des constatations lors de la visite sur terrain.

L'équipe d'évaluation s'est retirée vers 17h

- **Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)**

La visite sur site s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans une très bonne ambiance. Ce qui a fortement facilité le travail des experts de l'ANAQ. L'équipe des évaluateurs a fortement apprécié l'implication des autorités de l'ISDD aussi bien dans leur accueil, leur prise en charge ainsi que la détermination de ces autorités à atteindre les objectifs de performance exigés par le système LMD.

L'équipe a été accompagnée durant la visite des locaux par le Pr. CORREA ainsi que par le chargé de la programmation. Ils ont pu apporter les éclairages nécessaires à chaque fois que de besoin.

Il faut noter que, bien qu'exigües, les salles disposent d'une aération suffisante et sont équipées de ventilateurs. Des extincteurs existent ainsi que des consignes de sécurité. Il en est de même des tableaux d'affichage pour les emplois du temps, les notes de service, les résultats des contrôles de connaissance et des informations générales.

L'équipe a relevé que l'ISDD partageait ses locaux avec un programme de l'USAID qui mettaient à sa disposition ses infrastructures, notamment une salle de réunion qui pourraient être utilisée pour des enseignements en petit groupe.

Par ailleurs, les autorités de l'ISDD se sont engagées à mettre à disposition des évaluateurs les éléments de preuve sollicités et les éclairages demandés.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

(référentiel d'évaluation de programme). Cette appréciation doit être faite, sous forme rédigée, standard par standard.

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme est dispensé depuis 2013 et en est à sa quatrième promotion. Malgré l'absence de personnel permanent, les enseignements sont délivrés dans les délais prévus depuis son démarrage.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le programme est délivré par un institut spécialisé dans l'enseignement du droit. De façon spécifique, il vise un enseignement professionnalisant en droit des affaires. Ainsi, il a comme objectifs l'acquisition de connaissances en droit des affaires et de compétences dans ce domaine. De ce point de vue, il est en cohérence la mission de l'institut.

Il reste cependant que des ajustements sur les enseignements sont nécessaires pour mieux garantir l'atteinte des objectifs du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Alors qu'il vise une formation professionnalisante, le programme ne dispose d'aucun partenariat avec les entreprises. S'il est vrai que l'insertion des diplômés semble être une préoccupation pour les responsables du programme, qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la recherche de stage, il reste qu'il y a un manque dans les relations avec le monde professionnel. Par ailleurs, il apparaît que les professionnels n'ont pas été concertés pour l'élaboration du programme ni pour assurer son évolution.

Pour un programme dont l'ambition est la formation de juristes d'entreprise, un contact avec le monde de l'entreprise est indispensable. Or, tel n'est pas le cas pour le programme évalué.

Dans leurs réponses aux observations des évaluateurs, les responsables du programme ont fait valoir que des conventions de partenariat étaient en cours d'élaboration et seront conclues avec l'ordre des experts fiscaux et un cabinet d'études juridiques et comptables.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT.

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

L'ISDD ne dispose pas de manuel de procédures. Les différents processus et les responsabilités décisionnelles font le plus souvent l'objet d'une note ou d'une décision du Président de l'Institut. Cette manière de procéder peut être source d'instabilité dans la gestion du processus décisionnel.

Dans leur réponse, les responsables reconnaissent d'ailleurs cette absence de manuel de procédure. Mais, ils affirment que les responsabilités sont distribuées avec précision.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le programme ne dispose pas de manuel de procédures et aucune décision fixant un cadre de participation du personnel enseignant n'a été fournie. Au demeurant, le programme ne dispose pas d'enseignant permanent.

Il est affirmé que la participation du personnel enseignant s'effectue à travers les réunions des programmes, celles de la cellule d'assurance qualité et des différentes délibérations. Cependant, aucun élément de preuve n'a été fourni.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'ISDD a mis sur pied une cellule d'assurance qualité. Cependant, cette cellule n'a pas encore produit de rapport car sa création est récente.

Appréciation globale sur le standard : Partiellement ATTEINT

CHAMP D’EVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette du programme est structurée dans le respect des standards du système LMD tel que mis en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal. Par ailleurs, des syllabus sont mis à la disposition des étudiants et pour certains enseignements, le cours est entièrement communiqué aux apprenants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Délivré dans le domaine du droit des affaires, le programme couvre les différents aspects de cette discipline. L'enseignement est délivré en cours magistraux et en séances de travaux dirigés, méthodes classiques d'enseignement du droit. Corrélativement, les connaissances sont évaluées selon les méthodes en vigueur dans l'enseignement supérieur sénégalais : contrôles continus et examen terminal.

Le programme prévoit le passage en entreprise des étudiants mais celui-ci n'est pas obligatoire. Ainsi, le programme permet aux étudiants de choisir entre l'élaboration, la présentation d'un mémoire de recherche ou l'élaboration d'un rapport de stage. De ce point de vue, la principale faiblesse sur ce standard est l'absence de partenariats avec les entreprises ; ce qui impacte négativement la professionnalisation en droit des affaires.

Appréciation globale sur le standard : Partiellement ATTEINT.

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

L'ISDD dispose d'un dispositif de mise à disposition des étudiants des attestations et de diplômes. Cependant, il paraît opportun de mettre en place un vrai service de la scolarité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT.

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Il n'y a pas de statistiques sur les résultats pour permettre d'en avoir une vision évolutive. De même, aucun dispositif de remédiation n'a été mis en place afin d'améliorer le taux de réussite.

Les réponses fournies révèlent qu'il n'y a pas d'échec mais des abandons. Il en découle que pour le moment, la mise en place d'un dispositif d'amélioration des taux de réussite ne paraît pas nécessaire. Mais aucun élément de preuve n'est fourni.

Appréciation globale sur le standard : Ne Se Prononcent pas

CHAMP D'EVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

L'ISDD n'a pas d'enseignant permanent pour ce programme. L'absence de PER permanent est une contrainte majeure pour la pérennité du programme.

Le programme est délivré par des enseignants en provenance des universités publiques, notamment de l'UASZ, de l'UCAD et de l'UGB. Il fait aussi parfois intervenir des enseignants étrangers. Ces enseignants ont les qualités requises pour intervenir dans ce programme. Il faut noter la forte implication de l'UASZ dans le programme. Il apparaît que les enseignants de l'UASZ ont été fortement associés à l'élaboration du programme et ils le sont dans sa mise en œuvre.

Il faut aussi noter que les professionnels qui interviennent dans le programme n'ont pas le profil requis. En effet, il n'y a dans le programme aucun professionnel qui provienne d'une entreprise ou d'un cabinet de conseil ou d'avocat. Or, le programme est relatif à l'enseignement du droit de l'entreprise. Il est donc important que la pratique du droit dans les entreprises par les juristes d'entreprises puisse être présentée aux étudiants.

Appréciation globale sur le standard : Globalement NON ATTEINT.

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les enseignants du programme ne sont pas permanents dans l'institut. Il n'y a donc aucune répartition entre activités de recherche, d'enseignement et d'administration. Il faut cependant excepté le cas du directeur de programme qui est enseignant permanent à l'UASZ. Mais, il ne semble qu'il occupe cette fonction sur la base d'un accord entre l'UASZ et l'ISDD.

Il n'y a pas d'activité de recherche menée par le PER dans le cadre de ce programme.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

Le programme ne dispose pas d'enseignant permanent. Tous les enseignements sont assurés par des enseignants invités. Il ne peut donc être question de mobilité du PER parce que par définition le programme n'en dispose pas. Par ailleurs, les responsables du programme affirment qu'ils n'ont pas les moyens de garantir la mobilité des enseignants.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d'admission dans le programme sont conformes au décret Master et sont publiées. Les apprenants peuvent en prendre connaissance sur site par le biais d'affichage. Un site est annoncé mais n'est pas encore accessible.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Dans la formation, les hommes et les femmes sont présentes. Il n'existe pas de discrimination fondée sur le genre dans les conditions d'entrée et dans le traitement. L'égalité des chances est assurée.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Il n'y a pas de politique de mobilité des étudiants, entendu comme la possibilité pour celui-ci d'accomplir une partie de son cursus dans un autre établissement. Mais, les diplômés du programme peuvent être admis dans les programmes d'autres établissements.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Le programme ne compte pas d'enseignants permanents ; cela affecte négativement le ratio d'encadrement même si l'effectif, peu fourni, permet à l'établissement d'être encore dans les normes admises. L'encadrement est donc assuré par les enseignants vacataires et les professionnels qui

interviennent dans le programme. Mais, les niveaux et le taux de cet encadrement ne sont pas clairement établis, d'autant qu'il faut tenir compte de l'insuffisance des ressources humaines. La qualité de cet encadrement n'est pas évaluée. Et il n'y a pas de service d'accompagnement des étudiants.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Le programme ne maintient pas de relation formalisées avec le monde l'entreprise. Il en découle que l'obtention de poste de stage n'est pas toujours garantie et l'insertion des diplômés n'est pas suivie. Au demeurant, le programme n'en est qu'à sa deuxième promotion.

Il faut cependant noter que l'ISDD fait des efforts en ce sens et est en train de finaliser une convention de partenariat avec l'ordre des experts du Sénégal. Il envisage d'en faire de même avec les organisations patronales.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

L'ISDD dispose de 6 salles de cours dont 2 dédiées au programme.

Aucun document n'a été fourni pour permettre d'avoir une idée générale des ressources financières dont dispose le programme. Il est apparu que c'est à partir des frais d'écolage payés par les étudiants que le programme est financé. Ce qui peut constituer un risque en cas de baisse du nombre d'étudiants. Les responsables du programme reconnaissent ne pas avoir une idée des équilibres financiers qui peuvent être obtenus. Cependant les comptes de l'ISDD sont équilibrés, l'institution n'a aucune dette auprès des institutions bancaires.

Appréciation globale sur le standard : Partiellement ATTEINT.

5. Points forts du programme

Il ressort de la visite sur qu'un certains de points positifs pouvaient être mis au crédit du programme.

- **Programme pertinent et contenu pédagogique globalement en cohérence avec les objectifs affichés**

L'équipe a noté que le programme proposé répondait aux exigences classiques en matière d'enseignements du droit des affaires. Des matières complémentaires, favorisant la culture juridique des étudiants sont enseignées tout au long du cycle. Il apparaît alors qu'il existe une certaine cohérence entre les objectifs de la formation et son contenu pédagogique. Cependant, le contenu pédagogique doit connaître certaines évolutions pour mieux tenir compte de l'orientation générale du programme qui est la professionnalisation en droit des affaires.

- **Un personnel administratif technique et de service dévoué**

La mission a constaté que le programme peut s'appuyer sur un personnel administratif technique et de service dévoué. Les membres du PATS ont relevé les efforts faits pour déployer le programme de la meilleure des façons possibles.

Par ailleurs, il est ressorti des discussions que le PATS est fortement impliqué dans le processus d'évaluation des connaissances des étudiants.

- **Programme régulièrement déroulé**

L'équipe des évaluateurs externes a constaté que le programme était régulièrement déroulé. Le programme existe depuis 2013 et des diplômés en sont sortis depuis 2014. Il a également été noté que le programme était déroulé dans les délais requis, à savoir sur une année universitaire malgré le défaut d'enseignants permanents. Il faut à ce propos noter le rôle décisif et l'apport considérable des enseignants de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et d'autres enseignants des universités publiques du Sénégal.

6. Points faibles du programme

Il existe des points faibles qui affectent la qualité du programme évalué. L'accent doit notamment être mis sur cinq points qu'il est important de corriger.

- **Absence d'enseignants permanents**

Le point faible majeur est l'absence de personnel enseignant permanent. La délivrance du programme repose entièrement sur des enseignants d'autres universités publiques et des professionnels. Se pose alors la question de la pérennité du programme dès lors que l'institution qui la délivre ne dispose pas du personnel d'enseignants chargés de le délivrer. Il a été fait état de contrat de prestation de service conclu avec les intervenants, mais l'équipe n'a pas eu la possibilité d'analyser ces documents.

- **Insuffisance du personnel administratif**

Le programme s'appuie sur un personnel technique et administratif de sept personnes au plus. Ce personnel présente d'abord un problème de formation. En effet, il est apparu que la plupart des membres du personnel d'appui n'a pas à la base la formation requise pour occuper le poste qui est le sien ni parcours professionnel qui aurait pu permettre d'acquérir les outils indispensables à une bonne délivrance du service. Il en est notamment ainsi du responsable de la documentation, du responsable du service de la pédagogie. De même, le personnel est insuffisant. Il s'ensuit que les agents occupent plusieurs fonctions à la fois : assistante de direction, comptable et agent de recouvrement à la fois, chargé de la programmation et documentaliste en appui...

- **Documentation faible**

Le service de la documentation est très faible. En effet, non seulement les ouvrages disponibles sont très peu nombreux mais, ils concernent très peu le programme. Les ouvrages généraux de droit privé, nécessaires à la maîtrise des fondamentaux, sont très rares. Les ouvrages spécialisés en droit des affaires sont quasi inexistant. En outre, l'Institut n'est pas abonné à des revues. Il s'ensuit que les étudiants ne peuvent pas suivre l'actualité du droit.

La bibliothèque virtuelle n'a pas été présentée aux évaluateurs.

- **Absence d'un système institutionnel d'évaluation des enseignements**

L'absence d'un système institutionnel d'évaluation des enseignements par les étudiants a été relevée. Il est vrai que des initiatives existent. Certains enseignants interpellent directement les étudiants pour avoir leurs appréciations de leur enseignement. Il reste que c'est un processus informel du point de vue de l'exploitation de cette évaluation, qui ne met pas en évidence les résultats de cette évaluation ni les actions de remédiation qui pourraient être mises en œuvre pour corriger les insuffisances soulignées par les étudiants.

- **Défaut d'adaptation du profil des professionnels**

Le programme s'appuie sur une diversité de professionnels pour apporter aux étudiants les connaissances complémentaires nécessaires à la formation déroulée par les universitaires. Il faut cependant noter que les professionnels intervenant dans le programme ne présentent pas les meilleurs profils au regard de son orientation. Ces profils ne sont pas en cohérence avec l'offre de formation. En effet, il s'agit de magistrats alors qu'il faut former des juristes d'affaires, des juristes d'entreprises. L'idéal serait de recourir à des juristes évoluant dans des entreprises ou des avocats qui seront en mesure d'apporter aux étudiants les éléments de pratiques des entreprises.

7. Appréciations générales du programme

Le programme intègre une bonne partie des thèmes essentiels du droit des affaires. Il faut noter aussi les efforts faits pour le dérouler dans un délai raisonnable. Les étudiants sont satisfaits.

Cependant, il faut noter les insuffisances ci-après :

- Absence d'enseignants permanents
- Insuffisance qualitative du personnel d'appui
- Inadaptation du profil des professionnels intervenant dans le programme
- Faiblesse du service de la documentation

8. Recommandations à l'Etablissement

- Actualiser la maquette pédagogique pour tenir compte de l'évolution du droit des affaires et de l'orientation professionnelle du programme
- Mieux exploiter la convention conclue avec l'UASZ
- Renforcer qualitativement et quantitativement les ressources humaines tant du personnel d'enseignement et de recherche que du personnel administratif, technique et de service
- Recruter au moins un enseignant permanent
- Recruter des juristes d'entreprises et d'affaires pour intervenir dans le programme
- Renforcer le service de la documentation : mise à disposition d'ouvrages généraux de droit privé et spécialisés de droit des affaires, abonnement à des revues juridiques généralistes et spécialisées.
- Signer des partenariats avec des entreprises pour les stages d'étudiants
- Elaborer un manuel de procédures pour une meilleure gestion de la qualité
- Formaliser l'exploitation de la fiche d'évaluation des enseignements par les étudiants afin de mettre en place un dispositif de remédiation
- Améliorer la diffusion de l'information destinée aux étudiants

9. Proposition d'avis :

ACCREDITATION REFUSEE.